

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2015 à 20 H 30 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. MARCHAL, J. CHAVY, D. DUBILLARD

MMES : Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER, G. FERRAND

Absent excusé :

Date de la convocation : 20 mars 2015

Urbanisme : information

- *Dossiers déposés : 5 CU*
- *Dossiers accordés : 0*

1. Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 10 voix pour, de n'effectuer aucune augmentation pour ces taux d'imposition qui se résument comme ci-dessous.

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Taxe Habitation	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3.41	3.41
Foncier bâti	5,12	5,12	5,12	5,12	5,12	5.12	5.12
Foncier non bâti	18,95	18,95	18,95	18,95	18,95	18.95	18.95

2. Durée d'amortissement

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient d'amortir en 2015 les subventions du SIED 70 perçues en 2015 qui s'élèvent à la somme de 30 140.14 euros : il propose une durée d'amortissement d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité des membres présents d'amortir la somme de 30 140.14 euros concernant les subventions du SIED 70 sur une durée d'un an.

3. Présentation et vote du budget primitif 2015

Monsieur Allemand présente les budgets primitifs eau et assainissement 2015 proposés par la commission du budget :

SERVICE EAU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 000 euros	81 000 euros
Investissement	47 000 euros	47 000 euros
TOTAL	128 000 euros	128 000 euros

Le budget équilibré en dépenses et recettes est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 000 euros	131 000 euros
Investissement	124 000 euros	124 000 euros
TOTAL	255 000 euros	255 000 euros

Les budgets « eau et assainissement » équilibrés en dépenses et recettes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

SERVICE CCAS

Monsieur le Maire présente le budget primitif CCAS 2015 proposé par la commission du budget :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43.13 euros	43.13 euros
Investissement	0 euro	0 euro
TOTAL	43.13 euros	43.13 euros

Le budget équilibré en dépenses et recettes est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SERVICE GENERAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2015 proposé par la commission du budget :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	293 000 euros	293 000 euros
Investissement	258 000 euros	258 000 euros
TOTAL	551 000 euros	551 000 euros

Le budget équilibré en dépenses et recettes est approuvé à l'unanimité des membres présents et le conseil approuve le budget total de la commune qui, tous budgets confondus, s'élève à la somme de 934 043.13 euros.

4. Aménagement sécuritaire de l'abri bus à Breurey

Le Maire présente le fonctionnement de l'Agence Départementale Ingénierie 70 et les possibilités de travail en concertation avec elle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale Ingénierie 70 et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

5. Mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite : présentation de la démarche et de la stratégie à suivre

Monsieur le Maire présente la rencontre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'avec la Société SOCOTEC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de la société SOCOTEC et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

6. Actes administratifs : acquisition des parcelles privées : nomination d'un représentant de la commune

Monsieur le Maire explique que, la commune ayant recours aux actes administratifs pour la cession ou l'acquisition de biens aux particuliers, il paraît nécessaire de nommer un représentant permanent qui représentera la commune à chaque fois que nécessaire. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Thierry ALLEMAND, deuxième adjoint, représentant de la commune pour la signature des actes administratifs de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire et désigne Monsieur Thierry ALLEMAND représentant permanent de la commune pour la signature des actes administratifs de cession.

7. Questions diverses

A Sorans-les-Breurey, le 27 mars 2015

Le Maire,

R. MUNEROT